

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

© CTIDI 18 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 8 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit HONCKINX, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 18 février.

Le 14 de ce mois il est arrivé à Cuxhaven un petit bâtiment parti de Harwick le 2 : il avait à bord trois courriers; l'un pour Vienne, l'autre pour Pétersbourg, & le troisième pour Berlin, ainsi que plusieurs passagers parmi lesquels se trouve Archibald Hamilton. Il a annoncé que désormais les paquets d'Angleterre arriveroient dans ce port, & qu'on pouvoit les y attendre journellement.

Suivant le rapport de M. Hamilton, le stathouder a été reçu à Harwick par le duc d'York, qui a accompagné toute la famille stathouderienne à Londres, où elle a été fort bien reçue & par la cour & par le peuple : on lui prépare des logemens au palais d'Hapton-Court.

À la nouvelle de l'invasion de la Hollande, les fonds publics baisserent d'un & demi pour cent; mais le jour suivant, ils remonterent à leur même hauteur.

Pitt avoit proposé dans la chambre des communes, vu les circonstances où se trouve l'Angleterre de faire une levée de 150 mille matelots; on avoit cru que l'opposition alloit seroidir contre cette grande mesure; mais Fox a déclaré que ce nombre de gens de mer n'étoit pas suffisant, & l'opposition cédant à son influence a voté, avec une majorité, pour la levée de 150 mille matelots, & pour l'emploi de toutes les forces & de tous les moyens de la puissance anglaise.

Cependant la grande escadre de l'amiral Howe, forte de 36 vaisseaux de ligne & de 20 frégates, a mis en mer dans le double dessein de rencontrer l'escadre française & de recueillir les bâtimens hollandais qui peuvent être en route pour rentrer dans les ports de Hollande.

Ces nouvelles des efforts que l'Angleterre projette pour la campagne prochaine, ont fait renouveau ici le bruit que la cour de Berlin alloit recevoir de nouveaux subsides de la cour de Saint-James, & qu'en conséquence le roi

de Prusse alloit faire marcher 100 mille hommes vers le Rhin; on a même débité que l'armée prussienne, qui se trouve en Pologne, avoit reçu ordre de venir renforcer ces 100 mille hommes.

Que deviennent donc toutes les négociations de paix entamées à Bâle par le roi de Prusse? On sera bien surpris en apprenant qu'elles se continuent; mais on le fera bien davantage quand on saura que la cour de Londres a chargé le prince de Mecklembourg-Strelitz de négocier de concert avec la cour de Berlin, une pacification avec la république française. Déjà ce prince s'est rendu à Potsdam, pour s'entretenir à ce sujet avec le roi, & on assure qu'après avoir fait un voyage à Hanover, il partira avec un ministre d'état de Prusse pour la Suisse, où on présume qu'il s'ouvrira dans peu un congrès de pacification.

Il est inutile d'observer ici que le vœu unanime des puissances belligérentes est pour la paix, & que l'empereur lui-même a envoyé à la diète de Ratisbonne le décret qui sanctionne la proposition des états de l'empire, d'entrer en négociations de paix avec la France. Ce décret est arrivé à la diète le 14 de ce mois. Nous en donnerons demain le précis.

Note. Les nouvelles ci-dessus reçues d'Angleterre sont d'un intérêt si supérieur aux discours du duc de Bedford, & même de lord Grenville, que nous avons cru devoir renvoyer plus loin la fin de ces discours.

PROVINCES-UNIES.

Extrait d'une lettre de Masingue, du 26 février.

L'amirauté avoit renvoyé 3,500 matelots, faute de fonds nécessaires pour les entretenir. On avoit choisi précisément le moment où nos frères les Français sont entrés en Hollande, pour remercier ces braves marins, sans doute pour leur faire croire que c'étoit à cette entrée qu'il falloit at-

tribuer leur licenciement, & les indisposer contre l'heureuse révolution qui vient de s'opérer. Le civisme brûlant & le noble désintéressement d'un seul négociant de cette ville a déjoué cette perfidie atroce; son nom doit être offert à la reconnaissance de tous les amis de la liberté; il se nomme *Louissen*; ce citoyen respectable a donné 12 écus de Zélande (environ 36 liv.) à chaque matelot; il a équipé trois corsaires pour courir sus aux Anglais, & le reste de ces marins a été placé sur des bâtimens marchands. Il faut observer que pendant toute la guerre aucun corsaire n'a été équipé dans toute la république de Hollande, malgré les vives instances & les encouragemens du gouvernement stathoudérien; rien ne prouve d'une manière plus convaincante le dévouement de la nation batave à la république française.

D'Amsterdam, le 28 février.

On mande de Leswarden que, le 19 de ce mois, les ci-devant membres d'état de la Frise ont été démis de leurs places par le comité révolutionnaire de cette province. Dans le discours que le citoyen H. Bergoing a prononcé à cette occasion, il a invité ces membres démis à retourner dans le cercle respectable des citoyens, pour y jouir de la sûreté de leurs personnes & de leurs biens, conformément aux droits sacrés de l'homme, établis par notre retour à la liberté.

Depuis deux jours, le bruit est ici très-répandu qu'il y a eu une affaire très-sérieuse entre les troupes françaises & impériales aux environs de Wesel, & que cette ville a été emportée d'assaut par les Français.

Les lettres de Francfort portent que l'armée autrichienne, commandée par le général Clairfayt, vient de recevoir en ce moment un renfort de 10 mille hommes de troupes de ligne, qui viennent de la Galicie, de la Bohême & de l'Autriche. Outre cela, une grande quantité de recrues y arrivent continuellement des états héréditaires, de même que beaucoup de chevaux de remonte pour la cavalerie, & de convois énormes de munitions de guerre & sur-tout de vivres. L'on y attend encore incessamment une grande partie des troupes qui ont servi en Pologne, sous les ordres du général d'Harnoncourt, & un fort grand nombre de nouvelles levées qui ont été faites depuis peu en Hongrie. En général, il paroît que l'empereur, aidé puissamment par les guinées d'Angleterre, va faire les derniers efforts pour obtenir quelques succès pendant la campagne prochaine, afin d'engager par ce moyen le gouvernement français à accorder une paix honorable aux puissances belligérantes.

Le général Clairfayt vient de transférer son quartier-général à Mannheim; le général Kray, qui commande les avant-postes, est actuellement à Mulheim avec environ 2 mille hommes. La même lettre qui nous donne ces détails, ajoute encore que toute la rive droite du Rhin, depuis Limbourg sur-Lahn, où les Autrichiens ont toute leur grosse artillerie & leurs pontons, jusqu'à Dusseldoff, est dans la plus affreuse détresse. Par-tout les malheureux habitans de cette contrée, dépourvus de vivres, & ruinés par le séjour des armées, abandonnent cette terre de misère, pour se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne; & plusieurs même ayant passé le Rhin à la faveur des glaces, c'est par eux que l'on est instruit de la cruelle situation dans laquelle ils se trouvent. Ils ont aussi appris que la majeure partie de l'armée qui est commandée par le général Moitowitz, étoit passée près de Francfort,

se reposant entièrement sur les troupes autrichiennes & sur celles de l'Empire, du soin de défendre la ville de Mayence contre les armées de la république.

La discipline est tellement observée dans l'armée française du général Pichgru, que, depuis son entrée dans cette ville, il n'y a eu qu'une seule plainte sur une étourderie d'un soldat, & nos habitans se loient tous de leur discrétion & de leurs égards.

F R A N C E.

De Paris, le 18 ventôse.

On écrit de Nîmes, que Bertrand, accusateur public, Beaumet, Nogaret, & Bertrand de Grignon, membres de la commission populaire, ont été massacrés par le peuple. Cet événement est d'autant plus déplorable, que le peuple n'ignore pas que la convention surveille tous ses oppresseurs, & qu'elle a levé sur eux le glaive de la loi; de sorte que les vengeances particulières sont non-seulement injustes, mais même odieuses & atroces, parce que la justice ne peut jamais les sanctionner.

La commission des secours vient d'établir dans la maison Lazare, faubourg Denis, des ateliers pour divers ouvrages, tels que linge, couture, broderie, filature en laine, & coton, tricot, &c. Les citoyennes qui désireront y être employées, s'adresseront à la citoyenne Beïnard, surveillante en chef de ces ateliers dans ladite maison.

Les derniers rapports du comité de salut public, ont dû faire penser aux amis de la paix, qu'il s'occupe véritablement de rendre à une partie de l'Europe, ce bien après lequel il n'est plus permis de croire que tous les peuples & même toutes les cours soupirent; & remarquons que leur vœu, à cet égard, n'est pas un vœu de choix, mais un vœu de nécessité, fondé sur l'épuisement général de tous les pays & de tous les gouvernemens qui ont pris part à la guerre actuelle.

Aussi la Prusse n'est pas, dit-on, la seule puissance qui ait entamé des négociations de paix avec la république. On débite aujourd'hui que l'Espagne a envoyé aussi, à Bâle, un agent chargé de faire des ouvertures de pacification. Ce bruit est trop loin de l'in vraisemblance, pour ne pas croire qu'il sera bientôt converti en certitude.

Ainsi la fin de ce siècle offrira, à la postérité, deux spectacles bien intéressans & d'un genre tout-à-fait opposé. Le premier sera celui de la coalition royale de trois cours qui cernent une nation qui se croyoit libre, pour lui arracher d'abord sa liberté, & ensuite son territoire & son existence.

Le second sera celui de la force d'une seule nation libre, repoussant les efforts réunis de vingt despotes, & finissant par cerner dans sa justice, le théâtre des calamités de la guerre & par contraindre tant de puissances réunies à lui demander son alliance & la paix.

Le mémoire d'Isnard, député, mis hors la loi & ensuite selon son expression, *hors la justice*, paroît sous le titre de proscription d'Isnard. C'est un nouveau tableau des calamités que la tyrannie de Robespierre entassa sur la convention et sur le peuple, par la fameuse journée du 31 mai du moins est-ce à cette journée qu'Isnard rapporte les excès les plus atroces du dernier tyran. L'auteur dit qu'il est impossible de soutenir et de préconiser à la fois les deux

résolutions du 31 mai & du 9 thermidor, car celle-ci a détruit tout ce que l'autre avoit créé. Il semble en effet que la concordance de ces deux journées est difficile à établir. Quoiqu'il en soit, Isnard attribue ses persécutions particulières, à la prévoyance qu'il eut des maux que causeroit à la patrie, la conspiration de la commune qui fit ce 31 mai & aux efforts qu'il fit alors lui-même, en sa qualité de président de la convention pour détruire cet échelon que Robespierre dressoit pour s'élever à la dictature. Le mémoire d'Isnard se fait lire avec intérêt, quoiqu'il soit de près de 100 pages & ce n'est pas un petit mérite après tant d'ouvrages publiés au sujet de la tyrannie de Robespierre.

Au Rédacteur.

Nantes, le 10 ventôse, l'an 5^e de la république.
une et indivisible.

Je vous avois promis de vous faire part du résultat définitif des conférences ouvertes pour la pacification de la Vendée; je puis vous tenir parole. L'acte d'union fut signé hier entre les représentans d'une part, Charette & vingt-six sous-chefs vendéens de l'autre. Les conférences ouvertes depuis le 24 pluviôse, à une lieue de Nantes sur le chemin de Clisson, ont été fermées à une heure après-midi. Le succès de la négociation & l'entrée de Charette & compagnie, nous furent annoncés par une salve de 21 coups de canon. Presque aussitôt, nous vîmes paroître ces rebelles, que l'on avoit juré d'exterminer; Charette magnifiquement monté, vêtu de bleu, coiffé d'un ruban tricolore, le chapeau surmonté d'un énorme panache; ce général étoit en tête, suivi de quatre de ses lieutenans, puis un groupe de représentans, puis un autre de l'état-major de Charette & ensuite un autre de représentans; ensuite Canclaux, général de l'armée de l'Ouest, avec son état-major & les officiers vendéens; une compagnie d'infanterie, un escadron de dragons, un de gendarmes, & l'élite des grenadiers de la garde nationale, précédée de la musique, & suivie des débris de la cavalerie nantaise, enfin deux berlines décorées d'un bonnet rouge, remplies de représentans & des commissaires pacificateurs.

Les représentans paroissent enivrés de joie; ils ne cessent de crier *vive la paix*, & le peuple répétoit *vive la paix*. Charette paroissoit triste & attendri; il revenoit & venoit à droite & à gauche des serremens de mains & des saluts, en criant, *vive l'union, vive la paix*. Les autres chefs de la Vendée paroissent moines; leur contenance étoit fière. Je n'ai aperçu dans leurs yeux, aucun signe d'émotion; leurs regards fixes, presque dédaigneux, sembloient dire: Ce même peuple nous appeloit naguère à l'échafaud; notre supplice auroit excité la même affluence, les mêmes transports. Ils n'avoient conservé de leur ancien costume que le chapeau rond à haute forme, le châle blanc sur la tête, & les galons du chapeau, signes de leurs grades dans l'armée. Leur entrée s'est faite avec une sorte de pompe triomphale, le peuple, toujours avide de spectacle, les suivoit en chantant & en portant l'air de cris de joie. Quelques figures jacobines se faisoient aisément remarquer par leurs mines mécontentes & renfrognées. Leur tristesse contrastoit plaisamment avec l'insouciance de la multitude.

Le cortège traversa lentement la ville, fit à petits pas le tour des places publiques, ensuite se rendit chez les représentans, où nos frères égarés (c'est l'expression du jour) trouvèrent des rafraichissemens. Plusieurs se rendirent au spectacle: quand ils entrèrent, l'orchestre joua

l'air: *Où peut-on être mieux, etc.* Les spectateurs accompagnoient avec enthousiasme; les municipaux debout firent répéter ce même air plusieurs fois; les cris de joie, les bravo, les battemens de mains, les chapeaux en l'air, rendirent cette scène très-attendrissante: ceux qui en étoient l'objet se livrèrent peu.

Je vous ai dit dans ma dernière, que Stofflet, qui commandoit dans le Bocage, le pays le plus fertile & le plus inaccessible de l'autre Loire, avoit refusé d'accéder à la capitulation; il avoit motivé son refus dans une proclamation dont il avoit envoyé plusieurs exemplaires imprimés aux représentans du peuple (& qui a été publiée dans le journal intitulé: *L'Ami du Peuple*). A force de démarches, on étoit parvenu à l'amener à une explication avec Charette. Il se rendit à la Jaennais, maison de campagne voisine du lieu des conférences; il eut la complaisance d'écouter de longs discours & les mille & une considérations qui déterminoient ses confrères. Résultat: *toi trouver tout en beau, moi pas trouver bon*, & le général enfourcha sa jument, & part au galop, en criant: *wif li roi*.

Au reste, il faut savoir que Charette n'a jamais été général en chef; lors de l'insurrection, il commandoit dans sa commune. Quand on organisa cette armée, il fut élu chef d'une division de deux mille hommes. Au mois de brumaire, les insurgés passèrent la Loire pour aller prendre Grandville, où la flotte anglaise, sous les ordres du comte de Moira, devoit les attendre: presque tous les chefs périrent ou furent faits prisonniers aux affaires du Mans, Ancenis & Savenay; Charette étoit seul resté dans la Vendée avec 1500 hommes; il recueillit les débris de son parti & commença à prendre une plus grande consistance. Stofflet avoit passé la Loire avec les autres chefs; grenadier pendant seize ans dans un régiment allemand au service de France, puis garde-chasse, il avoit été nommé successivement capitaine, chef de légion, major de la grande armée, enfin après la mort de Talmont, d'Antichamp, Delbec, Beauchamp, la Roche-Jacquelin & autres, il fut élevé au grade de commandant-général pour le roi. Charette noble, & Stofflet, garde-chasse, n'ont jamais pu sympathiser. Les *pouppains vendéens*, les propriétaires, préféroient Charette, leur compatriote & propriétaire dans le pays; les déserteurs, les partisans de la guerre, les non-propriétaires, préféroient le grenadier Stofflet. Charette s'indignoit d'un pareil concurrent, & l'appelloit par dérision *Louis diable*. Il est possible que le ressentiment de ces petites humiliations ait contribué à éloigner Stofflet de toute conciliation. Il a fait broder sur ses drapeaux: *qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*! Il a été abandonné de son état-major, qui a signé la capitulation; malheureusement il reste à la tête d'une troupe d'enragés, de déserteurs & des plus fougereux ennemis de la république, & on pourroit craindre qu'ils ne se joignissent aux chouans, dont la soumission n'est pas complète, si l'époque de l'amnistie étant passée, ce faible reste de mécontents pouvoit tenir contre le concert & la force des troupes citoyennes, qui se sont réunies à la république, pour assurer la paix & la tranquillité des contrées qui ont eu tant à souffrir d'une scission funeste.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BOURDON (de l'Oise).

Suite de la séance du 16 ventôse.

Un membre a présenté un projet de décret tendant à

rendre à la citoyenne Montonilles sa salle de spectacle, & de faire estimer par experts les indemnités qui peuvent lui être dues. — On ordonne l'impression du projet de décret.

Bentabole, par motion incidente, témoigne la crainte où il est que cette salle devienne un foyer de contre-révolution; on y a déjà, dit-il, chanté des couplets aristocratiques & fait l'éloge de l'assassinat.

Legendre répond à Bentabole qu'on a commencé à persécuter la citoyenne Montonilles à l'époque où l'on a voulu perdre Lacroix & Danton, & faire croire qu'ils avoient mis des sommes immenses dans cette entreprise: c'est Chaumette, c'est Hébert, qui se chargèrent de publier cette calomnie. Je m'étonne, continue Legendre, que Bentabole parle comme Hébert & Chaumette.

Bentabole demande la parole.

Legendre. — Je ne veux point offenser mon collègue; j'estime son patriotisme, mais la nature l'a doué d'un tempérament pusillanime & peureux. . . .

Bentabole interrompt encore.

Legendre. Quand il s'agit de fonder la justice, de défendre l'humanité, il faut du courage, encore du courage & toujours du courage. — Vifs applaudissemens.

Bentabole monte à la tribune; il observe qu'il n'insulte jamais personne; que s'il tremble c'est pour la liberté, comme un amant pour sa maîtresse: quant à ceux qui l'accusent d'avoir peur, il les invite à le venir trouver; ils sauront à quoi s'en tenir.

Séance du 16 ventose, au soir.

Cette séance étoit consacrée au renouvellement du bureau: le premier appel nominal se fait; Thibaudeau est élu président. — Léonard-Bourdon interrompt le second appel nominal, & s'écrie qu'on insulte les représentans autour du lieu des séances.

Allons-y, s'écrient plusieurs membres; ils se levont, font quelques pas, & s'arrêtent.

Un membre. — C'est une tactique; on voudroit faire croire que la convention est menacée; elle n'est entourée que de bons citoyens. (On applaudit).

Léonard-Bourdon insiste pour avoir la parole. « Il te conviens bien de te dire insulté, lui crie Legendre (de Paris), toi assassin de neuf peres de famille ». — Ce n'est pas moi, dit Bourdon, qu'on a insulté; je demande à rétablir les faits.

Le plus grand tumulte regne quelque tems; le président se couvre; le calme se rétablit, & le président annonce que, d'après les renseignemens qu'on vient de lui donner, le tout se réduit à une rixe de café.

Léonard-Bourdon demande encore la parole.

Une voix: c'est Armonville.

Plusieurs membres insistent.

Eh bien, s'écrie Legendre, qu'on donne la parole à ceux qui se prétendent insultés, on leur répondra, on verra qu'ils s'exposent eux-mêmes aux insultes, en s'avisant par leur ivrognerie.

Les plus violens murmures étoient dans une partie de la salle. Gaston se lève, crie, veut tirer son sabre; on l'empêche, on l'arrête; il se assied.

Le bruit continue quelque tems: l'assemblée passe l'ordre du jour.

Mathieu annonce que l'ordre est rétabli, que le comité de sûreté générale est occupé à s'assurer des faits & qu'il fera son rapport.

L'appel nominal s'achève: les nouveaux secrétaires sont Blad, Laignelot, Boudin (d'Indre & Loire).

Séance du 17 ventose.

Présidence du citoyen THIBAudeau.

Bassal dénonce un employé de la commission des approvisionnemens, qui, après avoir mis en réquisition un bateau de bois appartenant à un citoyen de Versailles, l'a fait payer à raison de 32 liv. la voye, l'a fait revendre sur la place du palais Egalité au prix de 150 livres.

La convention a chargé son comité de sûreté générale de faire justice de ce mode de trafic, qui ne lui a pas paru très-propre à rendre les denrées ni moins rares ni moins chères.

Le représentant du peuple Paganel rend compte de ce qu'il a fait dans le département de la Corrèze pour remédier à tous les maux dont le terrorisme avoit affligé ce département, & pour y ramener la confiance en établissant la justice.

Peynieres, pour faire sentir combien ces remèdes étoient urgens, donne un exemple du style dont les anciens comités écrivoient aux comités révolutionnaires des départemens; il lit la pièce suivante, qui leur a été adressée: « Soyez laconiques & courts; supprimez les détails étrangers, les panegyriques, les apologies; mais dites ce qui importe à la république de savoir. Il importe d'énoncer d'une manière précise les revenus des détenus, afin d'établir les gages de la république; il importe de désigner le nombre des enfans, le lieu de résidence des familles, de donner la nature de leurs liaisons, afin que nul complot n'échappe à la justice nationale; il importe que les détenus n'aient aucune connoissance de la confection des tableaux, pour éviter que l'intrigue & l'aristocratie ne se servent aussi de ces mots-là) n'environnent votre religion de sollicitations, de pieges & de mensonges. »

(On demande les signatures.)

Peniers lit: Robespierre, Billaud-Varennes, Camille C. A. Prieur, B. Baverre, Collot-d'Herbois, St.-Just, Couthon, Vadier, Lavicomterie, Rhull, Louis (du Bas-Rhin), Jugot, Moyse Bayle, Dubarran, Elie Lacoste, David Lebas, Voulland, Amar.

Une pétition des autorités constituées du département de la Loire inférieure, par laquelle ils demandent la prolongation des pouvoirs accordés aux représentans du peuple dans la Vendée, occasionne quelques discussions.

(Nous donnerons la suite des détails demain.)